



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 23493

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le Premier ministre sur les moyens consacrés à l'éducation nationale. Malgré les annonces du Gouvernement, le compte n'y est pas. Les annonces récentes concernant des créations de postes pour 2004 révèlent un bricolage et le reflet d'une politique incohérente. Cela ne peut qu'aggraver les inquiétudes pour la prochaine rentrée scolaire. Alors qu'on aurait espéré le maintien des aides éducateurs, surveillants et personnels administratifs qui s'y trouvaient en début d'année, on découvre qu'il manquera 20 000 adultes dans les établissements scolaires à cette rentrée. En effet, lorsque 4 000 postes sont annoncés, on oublie de préciser qu'il s'agit de la rentrée 2004. Mais il est surtout passé sous silence la suppression des 20 000 postes d'aides éducateurs à laquelle s'ajoutent la suppression des 5 600 postes de surveillants ainsi que 5 000 départs volontaires de personnel en cours de contrat, soit une perte de 10 000 emplois, la remise en cause du plan pluriannuel de recrutement et une perte de 1 500 postes supprimés dans le secondaire et 3 000 postes de stagiaires. Une fois de plus, l'écart entre le discours et les actes est important et frise le cynisme. Il est à craindre que le débat théorique annoncé pour la rentrée avec la mise en place de commissions ne soit pas à la hauteur du problème. Elle lui demande donc que l'éducation soit considérée comme une priorité. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances 2004 prévoit la création de 1 500 emplois de personnel enseignant du premier degré. Cette création est obtenue par redéploiement de 1 500 emplois de personnel enseignant du second degré. La forte baisse démographique attendue dans l'enseignement public du second degré en 2004 (- 25 000 élèves) rend possible ce redéploiement en maintenant les taux d'encadrement. De même, pour anticiper la poursuite de la forte baisse démographique (- 100 000 élèves d'ici 2006), un ajustement de 2 500 emplois de professeurs stagiaires du second degré est prévu au projet de loi de finances 2004. Enfin, dans le premier degré, les 1 500 emplois créés permettront d'accueillir les 55 000 élèves supplémentaires prévus pour la rentrée 2004 et de poursuivre le plan en faveur de l'adaptation et de l'intégration scolaire. S'agissant des assistants d'éducation, ils ont été créés par la loi du 30 avril 2003 et ont vocation à remplacer à terme la totalité des maîtres d'internat et surveillants d'externat en ce qui concerne la surveillance des élèves du second degré. Le dispositif des assistants d'éducation permettra, également, de pérenniser une partie des fonctions exercées dans le cadre du dispositif des emplois jeunes de l'éducation nationale qui arrive progressivement à son terme. Ainsi, avec le dispositif des assistants d'éducation, une vraie suite est donnée à celui des emplois jeunes, en effet, les recrutements permettront de couvrir les fonctions essentielles assurées par les aides-éducateurs et les MI-SE (notamment l'aide aux élèves handicapés, la surveillance, la maintenance informatique). Ce système, beaucoup plus souple que les précédents, répondra aux besoins extrêmement diversifiés des établissements scolaires. Pour répondre aux besoins des établissements scolaires du premier comme du second degré, le projet de loi de finances 2004 prévoit, d'une part, la consolidation au 1er janvier 2004 de la création de 20 000 postes d'assistants d'éducation à compter de la rentrée 2003 pour un montant de 400,7 millions d'euros et, d'autre part, la création de 13 000 postes d'assistants d'éducation à la rentrée 2004 pour un montant de

91,1 millions d'euros, dont 9 000 en remplacement des départs de maîtres d'internat et surveillants d'externat prévus en 2004. Cet effort budgétaire témoigne de la résolution à maintenir un nombre important de jeunes adultes dans des établissements scolaires, pour contribuer à une meilleure éducation et un meilleur encadrement des élèves.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23493

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6229

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9021